

NOS HONORAIRES D'AGENCE*

BAREME DE NOS HONORAIRES D'ACHAT VENTE

Honoraires à la charge du vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat de vente

Appartements - Particuliers - Villas - Pavillons Propriétés – Terrains		
Locaux commerciaux		
Prix de vente	HT *	TTC *
Inférieur à 100 000 €	7,5 %	9,00 %
De 100 001 € à 150 000 €	6,67 %	8,00 %
De 150 001 € à 200 000 €	5,83 %	7,00 %
De 200 001 € à 300 000 €	5,00 %	6,00 %
De 300 001 € à 600 000 €	4,17 %	5,00 %
Supérieur à 600 000 €	3,33 %	4,00 %
Garage et parking		
Prix de vente	HT *	TTC *
Parking et Cave	2 083,33 €	2 500,00 €
Box	2 500,00 €	3 000,00 €

*Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2024

* TVA de 20%



FONCIÈRE DE LA MARNE

BAREME DE NOS HONORAIRES DE LOCATION

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)		TTC
Frais afférents à la visite du candidat, à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué		
Zone très tendue		12,00 €/m ²
Zone tendue		10,00 €/m ²
Zone non tendue		8,00 €/m ²
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué		3,00 €/m ²
Honoraires d'entremise : Montant appliqué au bailleur calculé sur le loyer annuel hors charges		2,00%
Location parking ou garage		TTC
Honoraires de location, forfait partagé à parts égales entre le locataire et le bailleur		300,00 €
Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire part moitié)		TTC
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT		10,00%
Frais d'établissement d'un état des lieux		Suivant devis diagnostiqueur
Honoraires de rédaction d'actes et de renouvellement de bail calculés sur le loyer annuel HC et HT		5,00%

*Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2024

* TVA de 20%



FONCIÈRE DE LA MARNE

BAREME DE NOS HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Gestion des baux d'habitation, commerciaux et professionnels		TTC
Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements mensuels, à la charge du bailleur		8,00 %
Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations, calculée sur les sommes quittancées		2,50%
Gestion technique		TTC
Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)		5,00 %
A partir de 3000,00 € TTC		
Prestations de bureau et administratives		TTC
Frais d'avenant pour modification du bail soumis à la loi du 6 juillet 89 à la demande du locataire et (charge locataire)		250,00 €
Déclaration Revenus Fonciers (charge propriétaire)		75,00 €
Réalisation des demandes d'autorisation de louer auprès des mairies (suivant communes concernées – charge propriétaire)		100,00 €
Gestion des box, parkings et caves		TTC
Honoraires de gestion courante mensuels, à la charge du bailleur		60,00

BAREME DE NOS HONORAIRES ET SYNDIC DE COPRIOPRIETE

Honoraires de Pré état daté	HT	TTC
Etablissement du pré état daté, à la charge du demandeur	163.33 €	196,00 €

*Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2024

* TVA de 20%